



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

COMPTE RENDU

Conseil municipal du lundi 01 février 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 1<sup>er</sup> février 2021 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 janvier 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Aurélia Massei, Christelle Combette, Christian Bacci, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Stéphane Vannucci et Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Christophe Mondoloni et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Dominique Carlotti à Annie Costa-Nivaggioli, Danielle Flamencourt et Marie-Françoise Gaffory Fau à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne et Marie-Antoinette Santoni-Brunelli à Christian Bacci, Camille Bernard à Annie Sichi, Jean-Pierre Sollacaro et Marine Schinto à Aurélia Massei, Marie-Noëlle Nadal et Muriel Piera à Caroline Corticchiato, Jean-François Luccioni à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, David Frau et Alexandre Farina à Jacques Billard, Isabelle Falchi et Sébastien Deliperi à Simone Guerrini, Paul Mancini à Christelle Combette, Laetitia Maroccu et Basiliu Moretti à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Nicole Ottavy

**Etaient absents :**

Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi

|   |    |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice :           | 49 |
| Nombre de membres présents :              | 22 |
| Quorum :                                  | 16 |

Le quorum étant atteint, Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance, fait procéder à l'appel et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Monsieur le maire donne ensuite connaissance au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2020 dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités Territoriales.

| Numéro                             | Date       | Objet  |
|------------------------------------|------------|--|
| 2021_012                           | 27/01/2021 | Portant modification de la décision attributive de concession contrat n° 2469 au plan S78 d'une superficie de 6M <sup>2</sup> cimetière communal Saint Antoine d'une durée perpétuelle |
| 2021_013                           | 27/01/2021 | Concession n° 2751 au plan : T - 60 concession d'une durée de 50 ans de terrain dans le cimetière communal lieu-dit Saint Antoine  |
| <b>Décisions commande publique</b> |            |  |
| DACP-2021-007                      | 27/01/2021 | Avenant 1 au marché 2020V039 Aménagement de jardins familiaux dans le quartier des jardins de l'Empereur Lot 2   |
| DACP-2021-008                      | 28/01/2021 | 2021V005 MS28 Fruits et légumes  |
| DACP-2021-009                      | 28/01/2021 | 2021V004 Travaux de réalisation d'un antiquarium pour les vestiges du baptistère San Ghjuvà - Lot 2  |
| DACP-2021-010                      | 28/01/2021 | Avenants aux accords-cadres MV18/044 et MV18/048 Fourniture de denrées alimentaires pour tous les services d'Ajaccio   |
| DACP-2021-011                      | 29/01/2021 | Avenant n°1 au marché 2020V044 : fourniture de papier, de bureau et tampons - Lot 3 : fourniture de recharges et tampons   |

### **N° 2021/029 - Rapport support au débat d'orientation budgétaire 2021**

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Après un large débat au cours duquel sont intervenus :

**M. Jean-Michel Simon, M. Jean-André Miniconi, M. Jean-François Casalta, M. Etienne Bastelica, M. Charles Voglimacci, M. Stéphane Sbraggia, M. Laurent Marcangeli, M. Pierre Pugliesi**

#### **PREND ACTE**

**des orientations budgétaires, exercice 2021, tels que exposées ci-dessus.**

### **Questions orales :**

#### **Groupe Pà Aiacciu**

*Présentée par Julia Tiberi*

#### **Mise en place des conseils de quartiers**

Sgiò Merri,

Les quartiers d'Aiacciu ont depuis longtemps le sentiment d'être délaissés au profit du Centre-Ville.

La Presse locale s'en fait régulièrement l'écho ; le dernier article sur ce thème a été publié le 21 janvier 2021.

C'est d'ailleurs un phénomène qui n'est pas propre à notre commune, la plupart des villes d'Europe ou du monde connaissent des difficultés à conserver un ensemble territorial à la fois homogène et divers dans lequel tous les habitants sont traités équitablement par l'Exécutif local quel que soit le secteur géographique dans lequel ils résident.

La loi a récemment renforcé la prise en compte ce phénomène.

Comme en dispose l'article L2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*“Dans les communes de 80 000 habitants et plus, le conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune.*

*Chacun d'eux est doté d'un conseil de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement.*

*Les conseils de quartier peuvent être consultés par le maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Le maire peut les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville.*

*Le conseil municipal peut affecter aux conseils de quartier un local et leur allouer chaque année des crédits pour leur fonctionnement.*

*Les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants peuvent appliquer les présentes dispositions. Dans ce cas, les articles L. 2122-2-1 et L. 2122-18-1 s'appliquent.”*

Il nous semble important, avant même que la Ville n'atteigne le seuil de 80 000 habitants, de donner une voix, une architecture et des compétences aux différents quartiers d'Aiacciu par la mise en place de ces conseils de quartier, d'autant qu'il nous est légalement possible de le faire dès demain.

**Par conséquent et étant entendu que nous souhaiterions vivement être associés aux réflexions concernant la mise en place des conseils de quartier de la ville d'Aiacciu, avez vous anticipé cette disposition légale ? Quel découpage territorial des quartiers de notre commune comptez-vous réaliser ? Quel mode de fonctionnement comptez-vous fixer pour les Conseils à créer ?**

### **Groupe Aiacciu pà tutti**

*Présentée par Jean-André Miniconi*

Les commerçants du quartier de l'avenue Kennedy et du bas du Cours Napoléon, nous ont alertés sur une pratique ancienne mais qui peut s'avérer dangereuse, consistant pour les utilisateurs du parking Charles Ornano à traverser la voie ferrée et à sauter le muret qui borde le trottoir pour accéder au cours Napoléon. On nous rapporte que des personnes ont trébuché et se sont blessées soit en traversant la voie ferrée soit en franchissant le muret.

Il n'y a en effet pas de sortie piéton spécifique autre que celle de l'entrée du parking ce qui obligent les piétons à faire un détour pour se rendre Cours Napoléon.

Une solution consisterait à créer un passage piéton sécurisé qui donnerait sur le cours Napoléon à l'angle du bâtiment abritant les associations face à l'avenue du Président Kennedy. Cette traversée de voie pourrait être faite sur le modèle existant qui relie le boulevard Charles Bonaparte au cours Jean Nicoli au numéro 11, face au bar le Skipper.

Vous serait-il possible Monsieur le Maire de faire étudier en collaboration avec les administrations concernées un cheminement coupant la voie ferrée afin d'une part de sécuriser le trajet des utilisateurs du parking et d'autre part d'offrir un accès plus simple et plus direct vers le cours Napoléon. Ces aménagements augmentent sans aucun doute l'attractivité du parking, faciliteront la vie des usagers et redynamiseront les commerces avoisinants.

### **Motion proposée par le groupe « Pà Aiacciu »**

*Présentée par Vannina AngeliniBuresi*

#### **Soutien aux artisans et créateurs Corses**

**CONSIDERANT** l'impact économique qu'a eu la crise sanitaire sur l'activité des artisans et petits artisans ;

**CONSIDERANT** que cette année les foires, marchés de Noël et autres évènements permettant aux artisans et créateurs de faire découvrir leurs produits et créations ont été annulés ;

**CONSIDERANT** que les salles d'exposition et les espaces de co-working ont été obligés de fermer leurs salles et ne pas accueillir le public ;

**CONSIDERANT** que la Chambre de commerce et d'Industrie de la Corse à Ajaccio a accordé comme chaque année durant cette période la gratuité sur la quasi-totalité de ses parkings ;

**CONSIDERANT** que le centre de ville d'Ajaccio est victime d'une concurrence déloyale de la part de la grande distribution installée en périphérie où le stationnement est gratuit ;

**CONSIDERANT** que le centre-ville d'Ajaccio manque d'attractivité en cette période de début des soldes et de début d'année et de crise sanitaire ;

**Nous demandons au conseil municipal de se prononcer sur :**

- La possibilité de mettre à disposition plusieurs espaces ouverts situés au coeur de A Cità d'Ajaccio aux exposants artisans et créateurs dans le respect des mesures sanitaires et des gestes barrières.
- D'établir un règlement des artisans et créateurs calqué sur le modèle des halles et marché.
- D'apporter le concours logistique et notamment en termes de communication pour la promotion de cet événement.
- De tout mettre en œuvre de façon à permettre l'ouverture de cet évènement le plus tôt possible.
- De permettre l'ouverture de cet évènement le vendredi, samedi et dimanche jusqu'à ce que la situation redevienne normale, cela permettra une animation en centre-ville pendant cette période creuse celle ci coïncidera peut être, on l'espère en tout cas avec la réouverture des restaurants et bars.
- La gratuité du stationnement durant cette période pour les places et parking du centre-ville.
- D'engager une réflexion sur la mise en place d'actions similaires aux seins des différents quartiers de la ville afin de permettre la mise en valeur des commerces de proximité et leur développement.

#### **N° 2021/030 - Motion pour le soutien aux artisans et créateurs corses**

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia adjoint délégué

**CONSIDERANT** l'impact économique qu'a eu la crise sanitaire sur l'activité des artisans et créateurs ;

**CONSIDERANT** que les foires, marchés de Noël et autres événements permettant aux artisans et créateurs de faire découvrir leurs travail ont été annulés ;

**CONSIDERANT** que la Ville d'Ajaccio souhaite œuvrer pour la mise en valeur des savoir-faire des artisans et créateurs corses ;

**CONSIDERANT** les actions déjà mises en œuvre dans ce domaine, et notamment la mise à disposition d'espaces au bénéfice des artisans et créateurs au sein de la halle en fin d'année 2020 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de poursuivre les efforts déjà engagés pour le maintien de l'attractivité du centre-ville ;

**Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur :**

- La possibilité de créer un marché des artisans et créateurs volontaires dans un ou plusieurs espaces de la Ville dans le respect des mesures sanitaires et des dispositions règlementaires en vigueur ;
- L'application d'un tarif spécifique afin de soutenir ces acteurs de l'économie locale ;
- L'accompagnement de la commune, tant sur le plan de la logistique que de la communication ;
- Le fonctionnement de ce marché des artisans et créateurs les vendredis, samedis et dimanches jusqu'à ce que la situation économique se stabilise ;

- De communiquer sur les artisans et créateurs via la plateforme de la Ville <https://commerces.ajaccio.fr/>, dans la rubrique « Commerce & Artisanat » du site internet de la Ville et sur les réseaux sociaux de cette dernière ;
- La poursuite de cette réflexion sur la mise en valeur de l'artisanat et de la création locale, dans la droite ligne des boutiques éphémères initiées par la Ville et la CAPA en collaboration avec la SPL M3E.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

**MOTION ADOPTEE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire, lève la séance à 19H45*

**LE MAIRE**



**Laurent MARCANGELI**